

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 27 JUIN 2023

DÉLIBÉRATION N° B.2023-42

REALISATION DE SUPPORTS DE SENSIBILISATION AUX ACTIONS DU PNR ML EN MATIERE DE PAYSAGE

Date de la convocation
20/06/23

Le 27 juin 2023 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Eymoutiers (87), sous la présidence de Madame Renée NICOUX.

Collège Régional

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés
	BARAT Geneviève	X		
	CAVITTE Pascal			
	DELIBIT Sandra			
	MICHON Marie-Hélène			
	PLAZANET Mélanie			
	SERRE Françoise		Renée NICOUX	X

Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés
19	ARFEUILLERE Christophe			
	CORNELISSEN Jacqueline	X		
	PETIT Christophe		Jacqueline CORNELISSEN	X
23	DEFEMME Catherine			
	MARTIN Valéry			
87	LARDY Brigitte	X		

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés
HCC	BRUGERE Philippe		Jean Pierre BOSDEVIGIE	X
VMM	SAVIGNAC Sylvie	X		
CGS	NICOUX Renée	X		
PV	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X		

Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés
19	BOUDIN Clément			
	HORNEBECK Catherine	X		
	MIGNAUT Thomas			
	POUYAUD Bernard	X		
23	MAGRIT Gilles			
	MOUNAUD Patrick		Sylvie SAVIGNAC	X
	SALVIAT Gérard		Bernard POUYAUD	X
87	LAHAYE Françoise		Catherine HORNEBECK	X

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)
Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du service technique)
Monsieur Olivier HUET (Responsable du service administratif)



2101 et 2102

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 1 – Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale

Gérer l'espace en préservant les richesses patrimoniales

Orientation 2 : Accompagner la mutation des paysages

Mesure 9 : Approfondir et partager la connaissance du paysage

Mesure 10 : Retrouver la lisibilité et préserver la qualité des paysages

Mesure Phare 11 : Préserver et valoriser les paysages emblématiques

Mesure Phare 12 : Développer un urbanisme au service de la qualité de vie

Contrat de Parc 2023 – 2026 – Fiche action 2.2 : Conservation et mise en valeur des paysages

Le rapporteur expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la Fonction Publique, notamment son article L 332-23 1° ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine)

Vu la délibération n° 2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux et fixant une feuille de route ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;

Vu la délibération n°C.2023-10 en date du 11 avril 2023 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2023-2026 ;

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

Vu la délibération en date du 23 novembre 2015 du Bureau syndical approuvant les orientations de la charte des paysages ;

Vu la délibération en date du 3 juin 2016 du Bureau syndical validant les objectifs du plan d'action de la charte des paysages ;

Considérant :

- la charte du Parc 2018-2033 en particulier les mesures de l'orientation 2

- le Contrat de Parc 2023-2026

Contexte :

La protection des paysages et du patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée fait partie des missions des parcs naturels régionaux, de même que la contribution à l'accueil, l'éducation et l'information du public.

En ce sens, la mesure 9 de la charte du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (PNR ML) vise à approfondir et partager la connaissance du paysage et présente notamment la charte des paysages et ses objectifs d'action selon 3 axes :

- I- Conserver et valoriser la qualité des paysages
- II- Accompagner la mutation des paysages
- III- Bâtir et partager une culture commune contemporaine du paysage

Pour cela, plusieurs outils de sensibilisation à destination d'un public large ont été élaborés par le PNR ML dont :

- En 2019, une affiche recto verso de sensibilisation sur la charte des paysages et les interventions possibles dans le cadre de la mission dédiée a été réalisée en interne et éditée à 500 exemplaires qui sont aujourd'hui écoulés.

- Fin 2022, une plaquette explicitant les caractéristiques de la Montagne Limousine 'Lecture du paysage' a été éditée à 600 exemplaires et est en cours de diffusion.
- De 2019 à 2022, le PNR ML a mis en place un observatoire photographique participatif du paysage avec 160 points de vue destinés à être repris en photo au fil du temps afin d'observer les évolutions paysagères. Cet outil se matérialise par un site internet dédié via lequel tout un chacun peut visualiser les images.
- De plus, depuis 2018, via le contrat de Parc, une opération destinée aux maîtres d'ouvrages externes de 'Requalification paysagère' permet de sensibiliser les collectivités porteuses de projet d'aménagement aux enjeux de la charte et de les accompagner techniquement et financièrement.

Description du projet :

Afin de poursuivre cette démarche de sensibilisation, il est proposé d'actualiser et de compléter les outils existants par :

- La réédition de l'affiche épuisée 42cmx59.50cm recto verso pliable sur la charte des paysages et les interventions du PNR ML en matière de paysage à 1000 exemplaires.
- La réalisation de 3 kakémonos conçus graphiquement en interne utilisables comme supports visuels lors d'expositions ou d'animations. Deux permettraient de présenter le paysage et les actions du PNR ML et le 3ème serait consacré à l'observatoire photographique participatif du Paysage.
- La réalisation et l'installation dans la prairie de la Maison du Parc d'un support pédagogique en acier permettant la pose d'un appareil photo pour la mise en situation d'un photographe souhaitant reproduire une photo de l'observatoire photographique participatif du paysage. Ce support vise à faciliter le cadrage, expliciter les réglages de l'appareil et avoir une comparaison in situ avec la photographie originale. Il pourra être utilisé comme outil de démonstration par les agents de la maison du Parc ou comme outil d'exercice autonome par les visiteurs, potentiels photographes amateurs pour la reconduction des images de l'observatoire photographique participatif du paysage du PNR ML. Il permettra également de faire connaître l'existence de l'OPP aux visiteurs du site via un lien vers le site internet (type QR Code).
- La réalisation et l'édition à 1000 exemplaires d'une plaquette de sensibilisation à la reconduction des photographies de l'OPP par un format carte postale cartonnée double pliée. En couleur et avec un visuel attractif, ce support aura aussi pour but de faire connaître l'outil. Il sera conçu en interne.
- La réalisation de 40 panneaux de type panneau de chantier provisoire 40cmx60 cm pour la signalisation in situ des projets de maîtrise d'ouvrages externes accompagnés par le Parc notamment pour la requalification paysagère dans le cadre du Contrat Parc, avec mention de l'intervention du PNR ML et de la Région Nouvelle Aquitaine conformément aux exigences des financeurs. Ces panneaux seront utilisés pour la durée du Contrat Parc, soit 2023-2026 et pour toutes les interventions de maîtrises d'ouvrages externes (7 dispositifs).

Les plans de financement prévisionnels sollicités auprès de la Région et de la DREAL Nouvelle-Aquitaine concernent l'exercice budgétaire 2023 :

Dépenses sollicitées en TTC		Recettes en TTC	
1 000 affiches	1 000 €	Région CP 2023 (50 %)	2 500 €
3 kakémonos	600 €	DREAL NA (42 %)	2 100 €
1 support OPP dans la prairie	2 600 €	Autofinancement (8 %)	400 €
1000 plaquettes OPP	800 €		
TOTAL	5 000 €	TOTAL	5 000 €

Dépenses sollicitées en TTC		Recettes en TTC	
40 panneaux chantier MO externe	1 200 €	Région CP 2023 (50 %)	600 €
		Autofinancement (50 %)	600 €
TOTAL	1 200 €	TOTAL	1 200 €

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de valider les projets de communication et de sensibilisation du paysage (rééditions et création) ;
- de valider le plan de financement prévisionnel des opérations ;

D'autoriser le Président à :

- Solliciter les financements correspondants au plan de financement le plus favorable ;
 - Prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente opération et à engager les dépenses correspondantes ;
 - Engager les commandes publiques des prestations ;
 - Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
 - Prendre toute décision concernant cette opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Au vu des visas et considérants,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE :

- de valider les projets de communication et de sensibilisation du paysage (rééditions et création) ;
- de valider le plan de financement prévisionnel des opérations ;

D'autoriser le Président à :

- Solliciter les financements correspondants au plan de financement le plus favorable ;
 - Prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente opération et à engager les dépenses correspondantes ;
 - Engager les commandes publiques des prestations ;
 - Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
 - Prendre toute décision concernant cette opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	1	2	4	0	0
Départemental = 6	2	2	3	6	0	0
Communes = 8	1	2	5	5	0	0
EPCI = 4	1	3	4	4	0	0
TOTAL = 24		8	14	19	0	0

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus

Pour Extrait certifié conforme
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité le 4/07/2023 Et qu'elle a été affichée le 5/07/2023

REÇU LE

04 JUL. 2023

SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL

(CORRÈZE)

Page 4 / 4

